VOS ÉLUSLa nouvelle carte des cantons

VOS ELLS

e conseil départemental est l'assemblée délibérante formée des conseillers départementaux (ex-conseillers généraux) élus pour six ans. Il règle par ses délibérations les affaires du département selon ses compétences (social, routes, collèges, etc.). Dans le département du Jura, 34 conseillers (17 femmes et 17 hommes) sont élus sur 17 cantons.

Le Président – Clément Pernot – est secondé par 10 Vice-Présidents, un rapporteur du budget et des Conseillers départementaux. Durant l'année, les élus participent aux séances plénières, aux commissions de travail et aux commissions permanentes.

Une femme et un homme par canton :

Deux conseillers par cantons élus lors des élections cantonales dans le Jura: 17 cantons, 34 conseillers en binôme élus pour six ans: 2015-2021

Une assemblée départementale :

les 34 conseillers siègent à l'hôtel du Département dans l'hémicycle (salle du Conseil) ils s'y réunissent plusieurs fois par an en séance plénière publique.

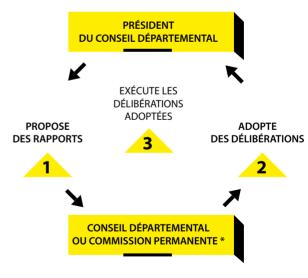
Un Président :

Il est élu par toute l'assemblée départementale lors de la première séance, il veille à l'exécution des décisions prises par l'assemblée. c'est Clément Pernot.

Une commission permanente :

L'assemblée lui donne délégation pour gérer les affaires courantes, le nombre de ses membres est variable selon les départements. Dans le Jura, les 34 élus sont membres de la commission permanente.

Des Vice-présidents : ils sont en charge de commissions travaillant sur les dossiers importants (finances, affaires sociales, transports etc.) Lire le détail en page suivante.



Comment fonctionne le Conseil Départemental?

(*) = le nombre des membres de la commission permanente peut être variable, mais le Président Pernot a souhaité y associer tous les élus pour travailler en concertation.